

TAXE DE SEJOUR 2017

Période d'application : à l'année

(Délibération du Conseil Municipal du 6 octobre 2016)

Hôtels et Meublés de Tourisme	Montant journalier par personne âgée de plus de 18 ans	Montant total incluant la taxe additionnelle du Conseil départemental du Gard de 10%
Etablissement 5* et autres établissements de caractéristiques équivalentes.	1.70 €	1.87 €
Etablissements 4* et autres établissements de caractéristiques équivalentes.	1.50 €	1.65 €
Etablissements 3* et autres établissements de caractéristiques équivalentes.	1.30 €	1.43 €
Etablissements 2* et autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0.90 €	0.99 €
Etablissements 1* et autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0.75 €	0.83 €
Etablissements classés sans étoile, Foyers-résidences et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0.75 €	0.83 €
Etablissements sans classement ou en attente de classement	0.75 €	0.83 €
Chambres d'hôtes toutes catégories confondues	0.75 €	0.83 €
Campings 3*, 4* et 5* et autres terrains d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.	0.55 €	0.61 €